



STEPHANE LE FOLL

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA  
FORET, PORTE-PAROLE DU  
GOUVERNEMENT

EMMANUEL MACRON

MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMERIQUE

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE  
DU COMMERCE, DE  
L'ARTISANAT, DE LA  
CONSOMMATION ET DE  
L'ECONOMIE SOCIALE ET  
SOLIDAIRE

Paris, le 6 novembre 2014



## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

### **Signature du référentiel du label « relations fournisseur responsable » : une initiative soutenue par le Gouvernement qui permettra une amélioration des relations entre fournisseurs et GMS**

Stéphane Le Foll, Emmanuel Macron et Carole Delga se félicitent de la signature de la charte « relations fournisseur responsable », première traduction concrète de l'engagement des participants à la réunion du 23 octobre dernier pour améliorer concrètement et rapidement les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs.

Les représentants de la grande distribution et des fournisseurs de produits alimentaires étaient réunis aujourd'hui, en présence de Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pour lancer le label attestant des relations responsables entre fournisseurs et acheteurs.

Ce label s'appuie sur une charte définissant ce que doivent être les bonnes pratiques commerciales et pointant les mauvaises pratiques à proscrire (voir document joint). Cette charte a été signée ce jour par l'ANIA, Coop de France, la FCD, Système U, Auchan, Carrefour, Cora. D'autres enseignes (Casino, Intermarché) ont confirmé leur soutien à la démarche et leur volonté de signer prochainement.

Des premiers candidats à la labellisation se sont déjà manifestés, à l'image de Système U.

---

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 - [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse d'Emmanuel MACRON - Tel : 01 53 18 45 13 - [sec.mein-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.mein-presse@cabinets.finances.gouv.fr)  
Service de presse de Carole DELGA - Tel : 01 53 18 44 13 - [sec.seccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.seccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr)

---

Au-delà des démarches individuelles de demandes de labellisation, les signataires de la charte se sont engagés à encourager dès à présent le respect de ces pratiques et à promouvoir le label et son contenu.

La signature de ce jour, rendue possible grâce au travail de la médiation inter-entreprise, est un signal important donné par les acteurs de leur volonté de mieux travailler ensemble : il faut maintenant que cette volonté se traduise dans les négociations commerciales qui commencent.

Le gouvernement sera par ailleurs attentif à la bonne mise en œuvre des modifications du cadre des relations commerciales introduites par la loi consommation de mars 2014.